

Horaires des cours

Les cours se déroulent du **11 septembre 2023** jusqu'au **15 juin 2024**.

L'inscription ou la réinscription doit se faire avant le **30 septembre** de l'année scolaire. Celle-ci est valable pour 30 à 32 séances (selon calendrier) comprises entre le 11 septembre 2023 et le 15 juin 2024. Les réinscriptions prioritaires sont ouvertes à partir du **12 juin 2023 à 9h**. Les inscriptions de nouveaux membres: **à partir du 26 juin 2023**.

Système des priorités

- Prior n°1 - continuité dans le cursus
- Prior n°2 - frère/sœur, changement d'implantation, changement de groupe
- Prior n°3 - nouvelle inscription

Prix de l'inscription

Le prix comprend: l'encadrement du cours et l'assurance.

Tarifs réduits

- 2 enfants inscrits: -10% (excepté pour l'atelier « Parents-Bambins »)
- À partir de 3 enfants inscrits: -20%
- À partir de la 2^e discipline dans le Club Ados, chaque atelier supplémentaire s'élève à 153€/atelier.

Documents à fournir

- Une **photocopie** de la **carte d'identité**
- La **fiche d'inscription** dûment complétée et signée
- La **fiche médicale + le droit à l'image** complété et signé

L'inscription n'est réellement actée qu'après réception de la totalité des droits d'inscription dans un délai de 3 jours ouvrables. Le cas échéant, la personne ne pourra pas prendre part aux cours car elle ne sera pas couverte par l'assurance.

Le paiement se fait en ligne par virement ou sur place par bancontact ou espèce.

Désistement et abandon

Dans le cas où le désistement est annoncé **avant le 15 août**, la somme de 20€ reste acquise à l'école (frais de dossier).

Du 16 août et endéans les 3 séances effectives qui suivent l'inscription (avant le 03 octobre 2023), les frais de cours de 50€ seront maintenus par l'établissement. À noter qu'il en sera de même en cas d'abandon d'un ou de plusieurs cours (en cas d'inscriptions multiples).

Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois sans qu'aucun remboursement ne soit acquis, la Direction étudiera toute demande écrite demandant un remboursement qui se motive par la gravité des motifs d'abandon (maladie, déménagement lointain,...).

Le lancement de l'activité est garantie qu'à la condition que le min. de participant-es soit atteint. L'École de Cirque de Bruxelles se réserve le droit d'annuler l'activité en cas de force majeure.

Absence

Merci de prévenir le secrétariat par mail (info@ecbru.be) en cas d'absence afin que le/la formateur-ice soit informé(e) ainsi qu'une copie du certificat médical en cas de maladie.

En cas d'annulation du cours (excepté si le formateur-ice est sous certificat médical), nous reporterons jusqu'à max. 2 séances. Au delà, un remboursement de la séance sera effectué. À noter que nous tentons toujours de remplacer les formateur-ices absent-es pour garantir un maximum la continuité de l'atelier.

Assurances

Le frais d'inscription comprend, entre autres, l'assurance Ethias. Néanmoins, cette assurance ne couvre pas l'invalidité permanente. Nous vous conseillons dès lors de souscrire à une assurance complémentaire pour couvrir le risque d'invalidité permanente. **Pour rappel, en dehors des heures d'ateliers, la surveillance des élèves n'est pas garantie, ni couverte par l'assurance de l'École.**

Réduction fiscale

Les enfants de moins de 14 ans peuvent bénéficier de réduction fiscale pour les frais de garde d'enfants pour un montant max. de 15,70€/jour. Notre organisme étant reconnu par l'ONE, une attestation vous sera délivrée avant la fin de l'année académique.